

751

ARRETE A/2023/ PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION DU HAUT RESPONSABLE NATIONAL DE LA FISHERIES
TRANSPARENCY INITIATIVE (FITI) EN REPUBLIQUE DE GUINEE

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu La Charte de la Transition ;
- Vu la Loi L/2015/026/AN du 14 Septembre 2015, portant Code de la Pêche maritime ;
- Vu La Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu L'Ordonnance 0/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu Le Décret D/2022/0024/PRG/SGG du 12 janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
- Vu Le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;
- Vu Le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, modifiant la Structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu Le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, portant Nomination des membres du Gouvernement de Transition ;
- Vu Le Communiqué n°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité.

ARRETE

Article Premier: Le Haut Responsable National de la Fisheries Transparency Initiative (FITI) est chargé de superviser la mise en œuvre de la FITI et d'en assurer le suivi en République de Guinée.

Article 2: Monsieur **Ibrahima Kalil GUEYE**, Chef de Cabinet au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, est Nommé Haut Responsable National de la Fisheries Transparency Initiative (FITI).

6

Article 3: Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 03 MARS 2023



Dr Bernard GOUMOU